

3 possibilités pour vos

ENCOMBRANTS

→ Baillargues • Beaulieu • Castelnaud-le-Lez • Castries • Clapiers • Jacou • Le Crès
Montaud • Montferrier-sur-Lez • Prades-le-Lez • Restinclières • Saint-Brès
Saint-Drézéry • Saint-Géniès-des-Mourgues • Sussargues • Vendargues

1 DON / RÉEMPLOI

AVANT DE JETER VOTRE OBJET,
pensez aux dons (associations,
proches...), la réparation, la vente
ou le dépôt de votre objet auprès
du magasin distributeur.

2 L'APPORT EN DÉCHÈTERIE

20 DÉCHÈTERIES à votre disposition

3 LA COLLECTE UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

par téléphone au

04 11 32 03 08



POUR EN SAVOIR PLUS :
montpellier.fr/encombrants

ENCOMBRANTS

POUR VOS ENCOMBRANTS, PRIVILÉGIEZ L'APPORT EN DÉCHÈTERIE, QUI LIMITE L'ENCOMBREMENT DE L'ESPACE PUBLIC ET PERMET DE MIEUX LES VALORISER.

Règles à respecter pour LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

- + **L'encombrant doit constituer un bien meuble** (et non pas un agrégat de matériaux).
- + Il ne doit **ni excéder 50 kg ni 1,50 m** dans sa plus grande dimension, afin de pouvoir être transporté par 2 personnes.
- + L'ensemble du dépôt **ne peut excéder 2 m³ par foyer**.

CE QUE L'ON PEUT DÉPOSER ✓

- Appareils électriques et électroniques, électroménager, audiovisuel (TV, écrans d'ordinateurs),
- Literie,
- Mobilier,
- Planches,
- Outillage,
- Équipements de jardin,
- Équipements de loisirs,
- Ferraille,
- Emballages volumineux.

CE QUE L'ON NE PEUT PAS DÉPOSER ✗

- Déchets ménagers spéciaux : acides, solvants liquides (diluants, détachants),
- Produits pâteux (peintures, huiles),
- Pneus,
- Batteries,
- Déchets résultant de travaux importants (terre, gravats, ciment, etc.),
- Verre et miroirs,
- Palettes,
- Déchets issus d'une activité professionnelle,
- Extincteurs et bouteilles de gaz.